EUREKA AUDIT & CONSEILS
47, BD DE LA REPUBLIQUE
BP 21 416 DAKAR
SÉNÉGAL

MAZARS SENEGAL
14, BD DJILY MBAYE
BP 22 440 DAKAR
SÉNÉGAL

BOA SENEGAL.

ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE TABLEAU D'ACTIVITE ET DE RESULTAT ET SUR LE RAPPORT D'ACTIVITE SEMESTRIEL AU 30 JUIN 2020

(Article 849 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE)

eureka
Audit & Conseils
EUREKA AUDIT & CONSEILS
47, BD DE LA REPUBLIQUE
BP 21 416 DAKAR
SÉNÉGAL

MAZARS
MAZARS SENEGAL
14, BD DJILY MBAYE
BP 22 440 DAKAR
SÉNÉGAL

Bank Of Africa Sénégal, S.A.
IMMEUBLE ELAN - ROUTE DE
NGOR-ALMADIES
BP : 1992 Dakar
SENEGAL

Le 24 août 2020

Attestation des commissaires aux comptes sur le tableau d'activité et de résultat et sur le rapport d'activité semestriel au 30 juin 2020.

(Article 849 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE)

INTRODUCTION

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution des dispositions prévues par l'article 849 de l'Acte uniforme de l'OHADA, nous avons effectué l'examen limité du tableau d'activité et de résultat et du rapport semestriel de la société BOA Sénégal, S.A. couvrant la période du 1er janvier au 30 juin 2020, tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation du tableau d'activité et de résultat et du rapport semestriel conformément aux dispositions de l'article 850 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE le cas échéant – et de la Circulaire n°004-2010 relative aux formats de présentation des informations diffusées par les émetteurs et les investisseurs sur le marché financier régional de l'UMOA du 20 avril 2010 émise par le Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africain (UEMOA)].

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ce tableau d'activité et de résultat et ce rapport semestriel sur la base de notre examen limité.

ETENDUE DE L'EXAMEN LIMITE

Nous avons effectué notre examen limité conformément aux dispositions du du Règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit. Un examen limité du tableau d'activité et de résultat et du rapport semestriel consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen

limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

CONCLUSION

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que le tableau d'activité et de résultat et le rapport semestriel ci-joints n'ont pas été établis, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux dispositions de l'article 850 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

Les Commissaires aux Comptes

EUREKA Audit & Conseils	**MAZARS SENEGAL**
Babacar Makhtar WADE	Hamadou TINI
Associé	*Associé*

Dakar, le 24 août 2020